

Séance du jeudi 07 septembre 2023

Date de la convocation: 04/09/2023

Membres en
exercice : 14

Présents : 8

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Catherine PECHERY,
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Anne COLLINOT par Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA, Jean-Jacques DEBIEVE par Olivier
MAGUET, Emilie KONNERT par Annick IENZER, Michèle
MATHIEU par Joël BOISSIERE

Excusés : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

Absents:

MODIFICATION DU ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - (D 2023 168)

Après avoir rappelé le contenu de la délibération du 20 juin 2022 qui adoptait le périmètre du zonage assainissement collectif, le Maire expose au Conseil municipal que le raccordement de six habitations aujourd'hui non raccordées au réseau mais qui sont situées dans le zonage assainissement collectif nécessite des interventions particulièrement lourdes financièrement à la fois pour les particuliers et pour la collectivité. Au regard de la nature disproportionnée des travaux, il propose au Conseil municipal de modifier le périmètre du zonage en supprimant le rattachement de ces six habitations au périmètre adopté le 20 juin 2022 et explique que cette modification est marginale et ne modifie pas l'équilibre général du zonage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTÉ d'extraire du périmètre du zonage assainissement collectif adopté le 20 juin 2022 les locaux à usage d'habitation sis aux 4, 4B et 6 rue de Baunoir et aux 2, 4 et 4B rue de la Fontaine.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Joël BOISSIERE



Le Maire
Olivier MAGUET

